

Forêt

La Commune informe les personnes effectuant des travaux en forêt que toutes les mesures, notamment de balisage, doivent être entreprises pour garantir la sécurité des promeneurs aux abords du chantier forestier.

Place de jeux

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, des travaux de sécurisation des équipements de la place de jeux, sur Chaumy, ont été réalisés dernièrement.

Bureau communal

Le bureau communal sera fermé le mardi 22 septembre. Merci de m'adresser toutes vos demandes urgentes par courriel. Je les traiterai dès que possible.

Un grand merci aux habitantes qui me font régulièrement parvenir de belles photos de la Commune. Elles permettront d'égayer les pages du site internet de Bofflens.

N'hésitez pas à continuer à me faire parvenir vos images !

La Secrétaire

BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNE DE BOFFLENS



Photo de Mme Rieder Monika

Septembre 2015

Info Déchets



Jeudi 15 octobre Ramassage des encombrants

Les objets devront être déposés le matin avant 8h00. Il pourra s'agir de bidons en plastique vides, jouets usagés, matelas, meubles, canapés, moquette, sagex, skis, etc.

Ne seront pas ramassés : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, les déchets de démolition (parquet, plafond, etc.), la laine de verre, et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités, prendre contact une semaine à l'avance avec

M. Daniel Besson au 024 441 49 88

Déchetterie

Ces derniers mois, des abus ont été régulièrement constatés à la déchetterie.

Pour exemple, plusieurs dépôts de déchets encombrants sont à signaler alors que ceux-ci ne doivent être éliminés que lors des 2 ramassages annuels organisés par la Commune, ou bien par vos propres moyens.

D'autre part, de nombreux déchets ménagers devant être jetés dans les containers Molok sont aussi régulièrement déposés à la déchetterie.

Ce manque de respect des directives communales (ABC Déchets, directives communales sur la gestion des déchets) induisent du travail supplémentaire et, au final, des coûts pour tous les habitants.

Par conséquent, la Municipalité a le regret de prendre les dispositions suivantes :

- Observation de la marche du système jusqu'à la fin de l'année 2015 ;

- Si des améliorations notables ne sont pas constatées, ouverture de la déchetterie uniquement le samedi matin, en présence d'un surveillant, dès le début de l'année 2016.

La Municipalité, souhaitant vivement ne pas avoir à appliquer ces mesures restrictives, compte sur votre compréhension et votre coopération.

Au pilier public

Mise à l'enquête publique :

14/2015 Transformation pour création de 3 appartements et de 4 boxes à chevaux, parcelle 94, Brandt Jean-Luc, (enquête publique ouverte du 05.09.2015 au 04.10.2015)

Dispenses d'enquête :

Les dernières dispenses octroyées par la Municipalité sont également consultables au panneau d'affichage.

Fermeture du bureau communal le mardi 22 septembre

Les directives en matière de déchets ainsi que l'ABC déchets (où jeter quoi), figurent également au pilier public.